

## **BRÈVE PRÉSENTATION DU PROJET AMCC+ AU TCHAD**

### **I. INTRODUCTION**

L'Union européenne (UE) a mis en place une initiative dénommée « Alliance Mondiale contre le Changement climatique – AMCC » afin d'intégrer la problématique de la lutte contre le changement climatique à ses programmes d'aide au développement. Elle vise à renforcer le dialogue, les échanges d'expériences et la coopération avec les pays en développement les plus vulnérables et particulièrement les Pays les Moins Avancés et les Petits États Insulaires en Développement.

C'est dans ce contexte que la République du Tchad et l'UE ont signé le 06 mai 2020, une Convention de Financement d'un montant de 4 millions d'euro (€) pour mettre en œuvre la seconde phase du Projet N°TD/DCI-ENV/042-166 intitulé AMCC+ Tchad « Renforcement de la Gouvernance et de la Résilience Climatiques au Tchad » afin de consolider les acquis et de relever les nouveaux défis et enjeux mis en exergue lors de la première phase de l'AMCC au Tchad. Cette seconde phase vise l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD13 'sur les mesures d'urgence relatives à la lutte contre les changements climatiques et à aider le pays à satisfaire ses engagements dans le contexte de l'Accord de Paris sur le climat.

L'objectif général est d'accroître la résilience face aux défis posés par les changements climatiques. Ses objectifs spécifiques sont : (i) les institutions publiques en charge de la lutte contre les changements climatiques et de la mise en œuvre de la CDN assurent plus efficacement la coordination, la mise en œuvre et le suivi des politiques, stratégies et plans d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques (OS1) et (ii) les systèmes climato intelligents de gestion, de financements et de pratiques agricoles sont expérimentés au niveau local/provincial (OS2).

Les produits attendus de l'AMCC+Tchad sont : (i) Produit 1 (P1) - Des institutions en charge de la lutte contre les changements climatiques sont renforcées pour mobiliser les financements 'climat', assurer la coordination, la mise en œuvre et le suivi des politiques, stratégies et plans d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques dans le contexte de l'Accord de Paris sur le climat, de l'agenda 2030 et du processus de négociation sur le climat, (ii) Produit 2 (P2) - Des financements innovants à travers le partenariat public-privé pour le renforcement de la résilience climatique au niveau local sont mobilisés et (iii) le Produit 3 (P3) - Des pratiques et technologies climato résilientes sont mises en œuvre, suivies et évaluées.

Les parties prenantes clés sont le Ministère de l'Environnement et de la Pêche en tant que maître d'ouvrage et maître d'œuvre, le Ministère en charge d'Énergie, de l'Agriculture, de l'Élevage comme partenaires institutionnels. La Direction de l'Éducation Environnementale et de la Lutte contre les Changements Climatiques assure la maîtrise d'œuvre par Délégation de la Direction Générale. Enfin la

gestion de l'AMCC+Tchad est assurée par une cellule de coordination nationale dirigée par un Coordonnateur national également Régisseur du Devis Programme Pluriannuel dudit Projet.

## **II. PRINCIPALES ACTIVITÉS**

**Activités liées au P1 : Des institutions en charge de la lutte contre les changements climatiques sont renforcées pour mobiliser les financements ' climat ', assurer la coordination, la mise en œuvre et le suivi des politiques, stratégies et plans d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques dans le contexte de l'Accord de Paris sur le climat, de l'agenda 2030 et du processus de négociation sur le climat.**

- ✓ **Activité 1.1.** Faciliter la coordination, la concertation et le plaidoyer autour de la CDN
- ✓ **Activité 1.2.** Rédiger des propositions pour mobiliser des fonds climatiques internationaux
- ✓ **Activité 1.3.** Appuyer spécifiquement le Ministère en charge de l'Énergie pour la mise en place d'un cadre réglementaire et d'incitations fiscales et financières favorables aux investissements du secteur privé dans les Energies Renouvelables (EnRs)
- ✓ **Activité 1.4.** Renforcer les capacités de suivi et évaluation de la DEELCC
- ✓ **Activité 1.5.** Consolider les acquis en matière de plaidoyers, de communication, d'information et de banque des données en ligne sur les CC
- ✓ **Activité 1.6.** Suivre et capitaliser les expériences de terrain

**Activités liées au P 2 : Des financements innovants à travers le partenariat public-privé pour le renforcement de la résilience climatique au niveau local sont mobilisés.**

- ✓ **Activité 2.1.** Renforcer les instruments institutionnels et juridiques au niveau local en faveur de l'adaptation au CC et la gestion durable des ressources naturelles
- ✓ **Activité 2.2.** Appuyer à l'intégration de la dimension résilience climatique dans les systèmes de planification, de budgétisation et de suivi au niveau des trois collectivités locales pilotes
- ✓ **Activité 2.3.** Renforcer les capacités des jeunes et des femmes pour l'accès au financement de l'adaptation et le développement de la résilience climatique locale

**Activités liées au P3: Des pratiques et technologies climato résilientes sont mises en œuvre, suivies et évaluées.**

- ✓ **Activité 3.1.** Mise en place des systèmes de production pilote utilisant des techniques et technologies d'agriculture résilientes et promouvant la conservation, la transformation des produits favorables à l'éclosion de petits métiers générateurs d'emplois pour les femmes et les jeunes.
- ✓ **Activité 3.2.** Former et appuyer les femmes et les jeunes à la collecte, la conservation, la transformation et la commercialisation des produits agricoles locaux

### **III. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE**

La structure organisationnelle comprend :

**Le maître d'ouvrage :** Ministère de l'Environnement et de la Pêche (MEP). Il a pour rôle d'assurer que les dispositions de la convention de financement et les réglementations en vigueur au Tchad et les autres textes de référence soient respectés.

**Le maître d'œuvre :** La Direction générale technique de l'Environnement et du Développement Durable (DGTEDD) du MEP. elle a la charge d'assurer la coordination globale de la politique nationale de Changement Climatique, la mise en œuvre des stratégies nationales, plans climat du pays et le leadership de la diplomatie climatique au Tchad.

**Le maître d'œuvre délégué :** La Direction de l'Éducation Environnementale et de la lutte contre le Changement Climatique (DEELCC) du MEP assure le rôle régalien de suivi et de rapportage de l'état de la mise en œuvre du projet.

**Le comité de pilotage (CP) :** supervise et approuve l'orientation générale de la ligne d'action du projet. Ce comité est co-présidé par le MEP et le Ministère en charge de l'Énergie. L'UE est membre. Le MEP met en place le comité de pilotage par arrêté ministériel et assure le secrétariat permanent. Le comité de pilotage se réunira sur une base annuelle.

**Le comité de suivi opérationnel (CSO) :** est également mis en place par une note de service signée par le Ministre de l'Environnement et de la Pêche et présidé par le Directeur Général technique de l'Environnement et du Développement Durable (DGTEDD) du MEP pour assurer le suivi opérationnel du projet. Il réunit sur une base trimestrielle, en session ordinaire avec les représentants de toutes les parties

prenantes au projet. Il est composé notamment du MEEP, des ministères en charge de l'Énergie, de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Économie et la Planification du Développement, mais aussi de représentants du monde académique et universitaire, de la société civile, d'opérateurs de terrain, etc. En cas de besoins spécifiques, des représentants d'autres bailleurs ou institutions (notamment du CPTF, de la GIZ ou de l'AFD) pourront être invités à faire partie de ce groupe comme personnes ressources.

**L'équipe de l'assistance technique (AT)** : composée d'un expert spécialiste en CC mobilisé en temps partiel répartie sur les 4 ans de mise en œuvre pour une durée de prestation effective de 20 mois et d'un pool d'experts spécialisés (élaboration de plans climat territoriaux, formation aux outils MRV, formulation projet à soumettre au Fonds vert climat) pour 4 mois. L'assistance technique aidera le bénéficiaire à exécuter le projet et à atteindre les produits escomptés du projet. Ses tâches comprennent le renforcement des capacités de coordination des activités (cellule interministérielle de gestion de projet), de la politique nationale de CC, de la mise en œuvre des stratégies nationales et plans climat du pays (DGTEDD et DEELCC). Cela comprend des activités d'appui conseil, de formation, de coaching, de renforcement des capacités institutionnelles et de suivi/évaluation des Produits (P1 à P3). Les autres Ministères (Agriculture, Élevage et de l'Aménagement du territoire) seront également appuyés dans la mise en œuvre des activités de la présente action.

**La Cellule interministérielle de Coordination** : elle est chargée de la gestion et la mise en œuvre du projet. La cellule est dirigée par un coordonnateur national également régisseur nommé par le MEP après approbation de la délégation de l'Union Européenne (DUE), assisté d'une secrétaire comptable et ponctuellement par un comptable C (co-signataire) délégué par le MEP. La cellule comprend aussi deux cadres dont l'un chargé des questions d'adaptation au CC et le second de l'atténuation des CC dans le secteur de l'Énergie.

**Les consortiums d'opérateurs (ONGs, organisations de producteurs, collectivités locales, Organisation féminines, OSC, etc.) de mise en œuvre sur le terrain et bénéficiaires de subvention** : ils sont chargés d'exécuter les activités dans les provinces au niveau local.